



Compte-rendu de la rencontre avec les représentants de la mairie du Tampon à propos de notre demande de participer au comité de suivi du parc de loisirs à Bourg Murat

Nous avons reçu une invitation à une rencontre avec des représentants de la mairie du Tampon à la suite de la demande que nous avons adressée au maire pour obtenir une place à Domoun la Plaine au comité de suivi prévu dans l'arrêté préfectoral autorisant sous un certain nombre de prescriptions, les aménagements pour le futur parc de loisirs à Bourg Murat.

Cette rencontre a eu lieu **le mardi 23 avril 24 à 8 h 00, à la mairie annexe de la Plaine des Cafres**, dans la salle de réunion à l'étage.

Ont participé à cette rencontre :

- Pour la mairie : Mme Radegonde et M. Boyer ;
- Pour Domoun la Plaine : Cathy et Gilbert.

C'est M. Boyer qui ouvre la discussion en précisant qu'ils ont souhaité cette rencontre à la suite du recours administratif que nous avons introduit auprès du maire (cf. notre lettre remise contre décharge le 13/02/24) dans lequel nous demandions à faire partie du comité de suivi prévu à l'article 5.2.3 de l'arrêté préfectoral du 14/11/2023.

Nous rajoutons que notre recours administratif portait également sur le bien-fondé des marchés attribués avant la parution de l'arrêté qui contient des prescriptions qui n'étaient pas connues à l'époque où la mairie avait lancé les appels d'offres, ainsi que sur la signature d'un avenant à la convention FEDER pour obtenir le report de la fin des travaux.

Les représentants de la mairie nous apprennent que les marchés ont en effet été annulés et qu'un nouvel appel d'offres a permis de recueillir des offres respectant scrupuleusement les prescriptions. Par ailleurs, la mairie du Tampon est en train de négocier une convention dans le cadre du nouveau Programme Européen, abandonnant ainsi la convention initialement signée. Elle espère ainsi obtenir plus de financement pour assumer les charges représentées par les prescriptions de l'arrêté. Les travaux démarreront donc avec du retard. Pour le moment, des réunions et visites sur le terrain ont eu lieu avec la DEAL et l'ONF qui ont beaucoup insisté sur l'ensemble des mesures à prendre pour préserver les différentes espèces en présence sur la zone. Le conseil municipal s'est réuni récemment pour reformuler l'autorisation d'aménager conformément à l'avis de la CDPNAF sur la zone N.

Ils nous indiquent que la mairie serait très attentive aux craintes exprimées par les habitants des Topazes et qu'elle souhaitait à présent instaurer avec eux le dialogue pour que le projet ne se fasse pour la mairie mais pour la population.

Nous leur rappelons que bon nombre des habitants des Topazes sont des adhérents de Domoun la Plaine et que nous représentons même au-delà, les habitants de Bourg Murat et d'une manière générale des personnes soucieuses de la préservation des atouts naturels de ce village, adhérentes de notre association ou signataires de nos pétitions. Nos critiques sur le projet n'étaient en rien ni exclusivement, ni égoïstement tournées vers la seule tranquillité des habitants

des Topazes. Nous avons cherché depuis la période de concertation préalable à établir le contact avec le porteur de projet pour parvenir à une amélioration de ce projet et l'abandon de toutes attractions que nous estimions écocides, inutiles et dangereuses. Nous ne voulons pas de l'artificialisation des sols, de la destruction des zones humides, de la pollution de l'air et des pollutions sonores.

Nous leur indiquons que nous étions satisfaits de voir que les avis de l'ARS, de la MRAE et de la CDPENAF allaient dans le sens de ce que nous avons soulevé comme problèmes dans toutes nos interventions, y compris dans le cadre de l'enquête publique. A présent, l'heure est venue pour Domoun la Plaine de suivre la réalisation des chantiers à venir et de veiller au respect des prescriptions. Mais nous pouvons aussi être de bon conseil, et permettre le dialogue avec la population que veut à présent la mairie. C'est le sens de notre demande à participer au comité de suivi. Gilbert rajoute qu'il aurait pu y siéger en tant que membre de la SREPEN ou de la SEOR, mais qu'il tenait à y être en tant que membre de Domoun la Plaine.

Les représentants de la mairie donnent l'impression de plutôt bien accueillir notre position. L'un d'eux reconnaît qu'il nous trouve ouverts au dialogue. Ils nous disent qu'ils vont transmettre au maire ce qu'il ressortait de notre entretien afin qu'il puisse répondre à notre demande.

Le ton d'une manière générale était courtois et respectueux, mais sans concession.

Cathy Héлары
Vice-présidente

Gilbert La Porte
Président